

Entreposage intérieur sur le boulevard Pierre-Bertrand (parc industriel Cardinal)

Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme
relativement à la zone 23009Cb, R.C.A.2V.Q. 408

Déposé au conseil d'arrondissement des Rivières

27 mai 2025

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

La Ville de Québec vous invite à une consultation publique concernant une demande pour autoriser l'entreposage intérieur au 655, boulevard Pierre-Bertrand (complexe sportif Les 3 Glaces). Le requérant précise que les nouveaux espaces pour entreposage accueilleraient des marchandises réfrigérées, surplus d'inventaire, en vrac ou autres.

L'ajout de l'usage *C40 Générateur d'entreposage* dans la zone concernée est nécessaire à réalisation du projet. Cette modification aurait pour effet d'autoriser l'entreposage intérieur dans l'ensemble de la zone 23009Cb située dans le parc industriel Cardinal, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de Vanier : 12 mai 2025, 19 h, Bureau d'Arrondissement des Rivières
- Consultation écrite : du 13 au 19 mai 2025 (7 jours)

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et d'opinion du conseil de quartier
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

Rétroaction

Il n'y a de modifications prévues au projet de règlement à la suite de la démarche de participation publique.

Annexe I : Rapports des différentes étapes

Entreposage intérieur sur le boulevard Pierre-Bertrand (parc industriel Cardinal)

Adoption du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23009Cb, R.C.A.2V.Q. 408

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Vanier

Date et heure

12 mai 2025, à 19 h

Lieu

Bureau d'arrondissement des Rivières, salle du conseil, 330, rue Chabot

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contigües sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :
Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Vanier, parc industriel Cardinal

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec vous invite à une consultation publique concernant une demande pour autoriser l'entreposage intérieur au 655, boulevard Pierre-Bertrand (complexe sportif Les 3 Glaces). Le requérant précise que les nouveaux espaces pour entreposage accueilleraient des marchandises réfrigérées, surplus d'inventaire, en vrac ou autres.

L'ajout de l'usage *C40 Générateur d'entreposage* dans la zone concernée est nécessaire à réalisation du projet. Cette modification aurait pour effet d'autoriser l'entreposage intérieur dans l'ensemble de la zone 23009Cb située dans le parc industriel Cardinal, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=877>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Nicole Laveau, présidence
- Ange-Maryse Koua, secrétariat
- Pierre-Marc Doucet, vice-présidence
- Mahamadou Sissoko, trésorerie
- Jean-Noël Ouisse
- Roger Thibeault

Membres du conseil municipal

- Alicia Despins, conseillère municipale du district de Vanier et présidente de l'Arrondissement des Rivières

Personne-ressource de la Ville

- Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personnes-ressources pour le projet (partie requérante)

- Pierre-Luc Boivin, requérant

Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 5 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Vanier recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23009Cb, R.C.A.2V.Q. 408

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	6	

Questions et commentaires du public

- **Intervention 1 :** Une citoyenne demande si le projet prévoit des modifications aux bâtiments existants.

Réponse de la Ville : *non, il n'y a pas de modifications prévues au bâtiment, c'est pour autoriser de l'entreposage intérieur à même les bâtiments existants.*

Réponse du requérant : *il n'y aura pas de pollution sonore ou lumineuse associée à ce projet.*

- **Intervention 2 :** Un administrateur demande des précisions sur les bâtiments qui feraient l'objet d'entreposage.

Réponse du requérant : *Il y aurait de l'entreposage dans tous les bâtiments montrés dans la diapositive.*

- **Intervention 3 :** Un administrateur demande le type d'entreposage prévu.

Réponse de la Ville : *Selon le requérant, les nouveaux espaces pour l'entreposage seront destinés à des sociétés désirant les utiliser pour avoir plus d'espace de stockage pour leurs marchandises réfrigérées, pour des surplus d'inventaires, en vrac ou autres. Aucun produit dangereux ne sera entreposé à ces emplacements.*

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

13 mai 2025

Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Nicole Laveau, présidente du conseil de quartier de Vanier

Entreposage intérieur sur le boulevard Pierre-Bertrand (parc industriel Cardinal)

Adoption du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23009Cb, R.C.A.2V.Q. 408

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 13 au 19 mai 2025

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Vanier, parc industriel Cardinal

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec vous invite à une consultation publique concernant une demande pour autoriser l'entreposage intérieur au 655, boulevard Pierre-Bertrand (complexe sportif Les 3 Glaces). Le requérant précise que les nouveaux espaces pour entreposage accueilleraient des marchandises réfrigérées, surplus d'inventaire, en vrac ou autres.

L'ajout de l'usage *C40 Générateur d'entreposage* dans la zone concernée est nécessaire à réalisation du projet. Cette modification aurait pour effet d'autoriser l'entreposage intérieur dans l'ensemble de la zone 23009Cb située dans le parc industriel Cardinal, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=877>

Participation

Membre du conseil municipal :

Alicia Despins, conseillère municipale du district de Vanier et présidente de l'Arrondissement des Rivières

Personne-ressource de la Ville :

Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation sur la page web du projet :

0 personne ont apporté des commentaires ou posé des questions.

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

20 mai 2025 2025

Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications